

Occupations

30-03-2019

Juin 1940. La France vaincue n'est plus en mesure d'assurer son rôle historique de protection de la Roumanie. L'URSS impose au roi Carol l'occupation de la Bessarabie et de la Bucovine du Nord (15% de son territoire). Dans le même temps, Budapest réclame à Bucarest la Transylvanie, attribuée à la Roumanie par le Traité de Trianon (1920). Devant l'incapacité des deux pays à trouver un accord, l'Allemagne et l'Italie imposent fin août 1940 leurs conditions, connues sous le nom d'Arbitrage de Vienne. La Roumanie cède la Transylvanie du Nord (15% de son territoire) à la Hongrie. Le roi Carol démissionne. La Roumanie récupérera la Transylvanie du Nord après la Seconde Guerre mondiale, mais pas les territoires annexés par l'URSS. Ce sont aujourd'hui ceux de la Moldavie et de la Transnistrie. Leur existence et leur frontières continuent d'être des sources de tensions internationales.

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com